

Intégrer des mesures d'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme

C'est lors de l'élaboration et de la révision des documents de planification, tels que les PLU¹ et les PPR², que les collectivités souhaitant s'engager dans une démarche d'adaptation peuvent agir efficacement. Il s'agira d'établir un porter à connaissance détaillé, s'adressant notamment aux acteurs de la construction (maître d'ouvrage, architecte, urbaniste...), qui permettra d'intégrer la vulnérabilité du territoire dans les aménagements. Pour cela, les PPR naturels doivent donc intégrer les aléas liés au changement climatique.

1 PLU : Plan Local d'Urbanisme

2 PPR : Plan de Prévention des Risques

Elaborer des Plans climat énergie territoriaux

L'adaptation aux impacts du changement climatique relève nécessairement de l'action locale. Si le changement est global, ses conséquences en revanche sont bien locales et doivent être traitées au niveau local. Les collectivités sont les plus à même d'identifier les spécificités de leurs territoires et de concevoir des actions répondant aux besoins locaux dans un plan climat énergie territorial.

Sensibiliser, éduquer

L'engagement de chacun est nécessaire pour s'adapter aux effets du changement climatique. La sensibilisation et l'éducation doivent être développées, en milieu scolaire et pour le grand public, afin que l'ensemble de la population se sente concernée et puisse agir à son échelle. Le premier colloque organisé en avril 2013 ayant réuni les organismes scientifiques et institutionnels a ainsi permis de présenter les travaux sur le changement climatique et d'initier une réflexion locale avec les collectivités, les entreprises, les associations et la société civile toute entière. Ce type de démarche doit être poursuivi et adapté aux publics concernés.

Diversifier les ressources d'eau potable

Afin d'anticiper les risques sanitaires liés aux saisons sèches plus marquées et aux remontées salines, les ressources d'eau potable doivent être diversifiées. Le déplacement des captages d'eau plus en amont est une action prioritaire pour éviter que ne se reproduisent des alertes sanitaires comme celle de la saison sèche en 2009.

Améliorer la connaissance sur les effets du changements climatiques

Le renforcement de l'observation régionale est nécessaire pour mieux appréhender et suivre les évolutions liées aux changements climatiques. La poursuite ou le lancement de travaux liés à l'acquisition de connaissances devront également contribuer à mieux évaluer et spatialiser la vulnérabilité du territoire.

Pour aller plus loin

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/onerc>
- <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=12585>
- <http://www.cop21.gouv.fr/fr>
- www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/les-impacts-potentiels-du-changement-climatique-a890.html

Le saviez-vous ?

Les articles 17 et 19 de la loi Grenelle 2 traitent des modalités d'intégration des enjeux énergie-climat dans les documents de planification des PLU et PPR.